



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	20	02	09

*Séance du 11 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ,
Maire. Convocation du 5 mars 2024.*

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE – BECKENDORF – PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI – BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

PROCURATIONS : Mmes YILDIRIM - KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à Mmes HARRATH - PIESTA.

ABSENTS EXCUSES : Mme MANGIONE – M. ANANICZ.

ABSENTS : Mmes CHEBLI – KHOUMRI - MM. OURIAGHLI - LA LEGGIA – ELHADI.

**03 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET
DE BUDGET PRIMITIF POUR 2024**

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Madame ADAMY, Adjointe au Maire en charge des finances, rappelle que l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Le Maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. »

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif (10 semaines pour les collectivités en M57), et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et les priorités de la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2024 sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires.

Madame ADAMY donne lecture explicative de ce rapport qui constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2024 de la commune. Elle apporte également des réponses aux questions posées.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires pour 2024 annexé à la présente délibération ;

Prend acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024 ;

Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de cette délibération.

L'assemblée prend acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »



Rapport d'Orientation Budgétaire

2024

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le budget de la commune est voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document rédigé au moment de la préparation budgétaire. Il sert de base au Débat d'orientation budgétaire (DOB).

1 Projet de loi de finances (Source Vie-publique.fr)

La loi de finances prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros. La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

Dispositifs en matière d'énergie

- Sortie progressive des dispositifs exceptionnels en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales.
- Maintien du bouclier tarifaire pour limiter la hausse de l'électricité à au plus 10%.
- Bouclier tarifaire pour l'électricité pour les micro-entreprises ou petites collectivités
- Taxe sur les profits exceptionnels des producteurs d'électricité pour financer ces mesures

Mesures pour les particuliers

- Barème de l'impôt sur le revenu indexé sur l'inflation à hauteur de 4,8% en 2024.
- Prestations sociales et pensions de retraite indexées sur l'inflation.
- Prêt à taux zéro (PTZ) prorogé jusqu'au 31 décembre 2027
- Eco-PTZ prolongé jusqu'en 2028
- Dispositif "Denormandie" reconduit jusqu'en 2026. **Farébersviller éligible au dispositif**
- Abattement temporaire sur les plus-values immobilières foncières
- Niche fiscale "AirBnb" sur les meublés de tourisme supprimée.
- Plan d'épargne avenir climat (PEAC) exonéré d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux
- Le dispositif "Coluche", défiscalisation à hauteur de 75% des versements reconduit jusqu'à fin 2026.
- Revalorisation de bourses étudiants sur critères sociaux
- Prolongation du gel des droits d'inscription à l'université.

Mesures pour l'emploi et les entreprises

- Aides à l'embauche d'alternants
- Indemnité carburant travailleur versée si le prix des carburants franchit un certain seuil
- Imposition de 15% sur les bénéfices des groupes d'entreprises multinationales

Mesures pour la transition écologique

- Renforcement de MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt'
- Durcissement de la fiscalité applicable aux véhicules polluants,
- Nouvelle taxe sur les concessions d'autoroutes et aéroportuaires
- Réduction d'impôt aux entreprises qui mettent à disposition de leurs salariés une flotte de vélos
- Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte

Mesures pour les collectivités

- Augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Renforcement du fonds vert. **Dossier Fonds vert pour la démolition de Binet Freinet**
- Fonds de sauvegarde au profit des départements
- Exonérations fiscales et sociales "France ruralités revitalisation" (FRR). **Farébersviller est hors FRR.**
- Réforme des redevances des agences de l'eau
- Compensation par l'État suite à la suppression de la taxe d'habitation
- Instauration d'un budget vert pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Lutte contre la fraude fiscale

- Renforcement des moyens de l'administration fiscale pour les recherches sur les fraudes fiscales

Budgets des ministères et effectifs publics

- Augmentation du budget de l'Éducation nationale

- Augmentation du budget de la transition écologique
- Augmentation des crédits du Ministère du travail
- Augmentation du budget de la Défense, de l'Intérieur et la Justice
- Augmentation de 24 400 équivalents temps plein des emplois dans la fonction publique d'État
- Augmentation de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024

2 Programme 2024

Nichée dans un écrin de nature, Farébersviller se distingue par son patrimoine culturel et son tissu économique dynamique. En réponse aux enjeux sociétaux contemporains, Farébersviller s'engage à promouvoir une société inclusive, où chaque citoyen bénéficie d'égalité des chances et d'un environnement propice à son épanouissement. Le développement durable irrigue les facettes des priorités politiques, car il est la boussole vers un avenir respectueux de l'environnement et des générations futures.

Nous voulons faire de Farébersviller une ville dynamique, forte de son histoire et de ses cultures, qui rassemble ses habitants et qui attire de nouveaux résidents. Une ville qui gomme les inégalités structurelles de sa population pour permettre à chacun d'accéder à un logement, à un emploi et à des services de qualité. Une ville qui répond à l'urgence climatique avec de nouveaux espaces publics de fraîcheur pour les habitants qui peuvent évoluer en toute sécurité.

Les priorités politiques, définies et mises en œuvre par l'équipe municipale s'articulent autour de 3 enjeux :

Enjeux environnementaux : Réduire l'impact écologique de Far

Farébersviller doit faire face à des défis environnementaux, notamment dans la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité, la transition énergétique de ses bâtiments.

Rénovation de bâtiments communaux : Rénovation du centre social «Petites Villes de Demain»

La commune compte une quarantaine de structures, bâtiments, espace public. La dépense électricité gaz chauffage urbain pour l'ensemble des bâtiments publics s'élève à 377 K€ avec un coût au m² de 10 à 33 €. Les collectivités doivent passer à l'action pour maîtriser la consommation énergétique de leur patrimoine. En 2024, nous lançons les programmes de rénovation du centre social.

Engagement pluriannuel sur 2024-2026

- Phase 1 - 2024 : 1ère tranche - Etanchéité Isolation- 600 K€
- Phase 2 - 2025 : 2ème tranche - Aménagement Intérieur - 100 K€
- Phase 3 - 2026 : 3ème tranche - Aménagement extérieur - 100 K€

Un dossier de demande de subvention sera déposé pour le programme complet de travaux auprès des fonds européens pour un montant de 400 K€

Préserver la biodiversité : Démolition de l'ancienne école Binet-Freinet «Petites Villes de Demain»

et aménagement d'un espace public. Ce bâtiment créé en 1955 a été désaffecté en 2012 suite à des mouvements de terrain. Cet ensemble est perçu comme une "verrue" dans le paysage local et fait l'objet régulièrement d'actes de vandalisme. Sa démolition est inéluctable pour permettre l'implantation d'un aménagement au cœur de la cité permettant de réduire l'artificialisation des sols et gagner en biodiversité.

Engagement pluriannuel 2024-2025

- Phase 1 - 2024 : 1ère tranche – Démolition - 400 K€
- Phase 2 - 2025 : 2ème tranche – Aménagement - 200 K€

Nous sollicitons une participation à hauteur de 80 % au titre du Fonds Vert soit 240 K€ et 240 K€ de la Région Grand Est sur les fonds friches.

Enjeux sociaux : Bien vivre mon quotidien à Far

La réduction des inégalités et l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants doivent être les piliers du volet social de notre plan. Chaque individu doit se sentir soutenu, valorisé et en sécurité, indépendamment de son origine ou de sa situation socio-économique.

Investir dans les services : cimetière de la cité

Situé au nord de la commune et implanté sur un terrain de 1,45 ha il comprend une chambre funéraire, 857 concessions, un jardin du souvenir, des columbariums, des enfeus. L'aménagement prévu en 2024 consiste au traitement paysager de l'ensemble du nouveau cimetière, la désimperméabilisation des chemins, l'uniformisation des matériaux pour améliorer l'esthétique, la gestion des eaux de pluie pour améliorer l'accessibilité.

Engagement pluriannuel 2024-2025

- Phase 1 - 2024 : Aménagement nouveau cimetière - 550 K€
- Phase 2 - 2025 : Aménagement ancien cimetière – 550 K€

Programme non subventionnable

Investir dans les services : Maison des citoyens

C'est un lieu de vie, d'actions et de services à destination des habitants qui regroupe 3 secteurs d'activités : le Centre Communal d'Action Sociale, les services du périscolaire et la police municipale. Ces services seront regroupés au sein des locaux de la poste qui sont actuellement non utilisés.

Engagement annuel 2024

- Montant global du projet 300 K€

Programme non subventionnable

Valoriser l'action associative : réhabilitation du COSEC. «Petites Villes de Demain»

Bâtiment datant de 1974, il n'est plus utilisé depuis plusieurs années. Le COSEC est composé d'une salle multisports de plus de 1000 m² ainsi que de sanitaires. Devant la demande croissante de créneaux pour la pratique d'activités, sa rénovation complète est une opportunité.

Engagement pluriannuel 2024-2025

- Phase 1 - 2024 : 1^{ère} tranche – Salle de sport Bâtiment - 700 K€
- Phase 2 - 2025 : 2^{ème} tranche – Annexe - 300 K€

Programme subventionnable par les fonds de la Région Grand Est à hauteur de 500 K€.

Sécuriser les biens et les personnes : Vidéo-protection.

Pour tenter de lutter contre une montée croissante d'actes de vandalisme des espaces publics, la commune de Farébersviller envisage d'équiper de nouvelles zones sensibles de systèmes de vidéo-protection.

Engagement annuel 2024

- Montant global du projet 65 060 €.

Nous sollicitons une participation du FIPD à hauteur de 50 % pour les caméras soit 31 530 € et 2 000 € pour les équipements de liaison vers la gendarmerie soit une demande globale de subvention de 33 530 €.

Soutenir le scolaire : Victor Hugo «Petites Villes de Demain»

Création de salles de classe et préau à l'école Victor Hugo. L'école Victor Hugo, construite à la fin des années 50 est aujourd'hui en partie inoccupée. Le conseil municipal a délibéré sur la délocalisation de l'école Arc en Ciel vers l'école Victor Hugo. Un programme complet de rénovation de l'école Victor Hugo est engagé. La première tranche consiste en la création de trois salles de classe dans un des préaux extérieurs, l'aménagement d'une salle d'expression, la rénovation de 3 classes à l'étage et des sanitaires.

Engagement pluriannuel sur 2024-2026

- Phase 1 - 2024 : 1^{ère} tranche - Travaux permettant de délocaliser AEC - 600 K€
- Phase 2 - 2025 : 2^{ème} tranche - Rénovation complète du bâtiment - 2 M€
- Phase 3 - 2026 : 3^{ème} tranche - Aménagement des extérieurs - 1 M€

La 1^{ère} tranche des travaux de Victor Hugo sera réalisée sur les fonds propres de la commune. Les tranches 2 et 3 feront l'objet d'une demande de subvention DETR-DSIL. L'objectif est de percevoir 50 % de subventions à minima.

Enjeux économiques : Faire de Farébersviller une ville innovante

La diversification économique et l'attractivité du territoire sont des enjeux majeurs pour assurer une croissance pérenne et permettre à Farébersviller de rayonner au-delà de ses frontières.

Réviser le plan local d'urbanisme

60 % de la commune est impacté par le Plan de Prévention des Risques Naturels. La majeure partie nord et nord-ouest est située en zone rouge rendant toute construction impossible. La révision du PLU doit permettre de localiser de nouvelles zones de construction afin de garder un potentiel d'habitants au-dessus de 5000 habitants.

Engagement pluriannuel sur 2024-2026

- Phase 2024 : Phase préparatoire diagnostic et concertation – 10 K€
- Phase 2025 : Orientation d'aménagement et de développement durable – 10 K€
- Phase 2026 : Enquête publique et approbation – 10 K€

Programme non subventionnable

Tableau de synthèse

Les programmes engagés en 2024 représentent en tout 7 495 M€ d'investissement

- 2024 - 3 225 M€
- 2025 - 3 160 M€
- 2026 - 1 110 M€

Le financement de ces programmes

- Subventions attendues : 3 033 M€
- Fonds propres de la commune : 4 462 M€

Tableau de répartition

Programme	2024	2025	2026	Subv	Fonds propres	2024	2025	2026
Centre social	600 K€	100 K€	100 K€	400 K€	400 K€	300 K€	50 K€	50 K€
Binet Freinet	400 K€	200 K€		300 K€	300 K€	150 K€	150 K€	
Cimetière	550 K€	550 K€		0 €	1.1 M€	550 K€	550 K€	
Maison citoyens	300 K€			0 €	300 K€	300 K€		
COSEC	700 K€	300 K€		500 K€	500 K€	350 K€	150 K€	
Vidéo protection	65 K€			33 K€	32 K€	32 K€		
Victor Hugo	600 K€	2 M€	1 M€	1.8 M€	1.8 M€	600 K€	700 K€	500 K€
PLU	10 K€	10 K€	10 K€	0 €	30 K€	30 K€		
TOTAL	3 225 M€	3 160 M€	1 110 M€	3 033 M€	4 462 M€	2 312 M€	1 600 M€	550 K€

3 Orientations budgétaires

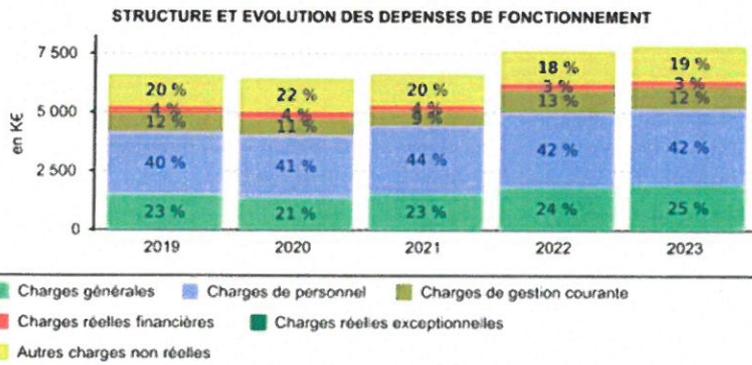
Résultat budgétaire provisoire de 2023

Recettes de fonctionnement 9 339 094 €
 Dépenses de fonctionnement 7 939 976 €
 Excédent 1 399 117 €

Recettes d'investissement 2 882 635 €
 Dépenses d'investissement 1 721 008 €
 Excédent 1 161 626 €

Résultat provisoire 2023 - Excédent de 2 560 744 €

Les dépenses de fonctionnement



Stabilité des indicateurs de dépenses de fonctionnement

REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	354	287	265	286
Charges de personnel	599	457	447	582
Charges de gestion courante	179	124	109	119
Charges réelles financières	39	16	15	18
Charges réelles exceptionnelles	0	4	6	6

Strate de référence :

Population : 5453

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Tableau synthétique	Prov 2023	Proj 2024
Charges générales	1 928 983 €	2 064 011 €
Dépenses de personnel	3 352 449 €	3 520 071 €
Autres charges de gestion	974 165 €	1 003 389 €
Charges financières	213 291 €	200 000 €

Les charges à caractères générales

Les charges à caractère générales représentent 25 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'année 2023 a été impactée par l'inflation se traduisant par des augmentations des dépenses d'énergie notamment, mais également par le coût des diverses charges de la collectivité.

Grande masse de dépenses

- Fluides carburants chauffage 36 %
- Nettoyage des bureaux 14 %
- Maintenance bâtiments 7 %
- Ordures ménagères 7 %
- Fournitures 6 %

En 2024, les charges à caractère générale devraient moins augmenter partant du fait que l'inflation est prévue à hauteur de 3% au minimum.

Les dépenses de personnel

Les charges de personnel de la ville représentent le premier poste de dépenses avec près de 42 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Focus effectifs de la collectivité :

Les effectifs sont pour une grande majorité composés d'agents titulaires relevant de la catégorie C (85%), toutes filières confondues.

Synthèses du rapport social unique

- Nouvel organigramme
- Effectifs au 31/12/2022 : 77 agents (67 fonctionnaires - 10 contractuels)
- Comparatif 2021 : 80 agents. Prévision 2023 – 75 agents
- Catégorie A 5 % - B 10 % - C 85%
- Cadre d'emploi : Technique 31 % - Administration 20 % - ATSEM 16 % - Animation 9 % - Attachés 5 %
- Répartition par genre : 44 % d'hommes - 56 % de femmes
- Age moyen 50,10 ans
- Départ retraite : 2024 : 6 - 2025 : 2 - 2026 : 1

Avantages accordés aux agents

- Participation au financement des contrats de protection sociale complémentaire
- Participation protection sociale du risque prévoyance
- Tickets restaurant
- Subvention à l'amicale du personnel

Les dépenses de personnel ont évolué en 2023 selon les règles statutaires, les besoins de la collectivité et les aléas liés aux mouvements de personnel, notamment par :

- revalorisation du SMIC de + 2,22% au 1er mai 2023,

- revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2023 à + 1,5 %,
- remplacement temporaire des agents en congé
- maintien du nombre de recrutements des jobs été (15 agents sur 15 jours),
- augmentation du plafond de la sécurité sociale de 6.9 %
- avancements d'échelon
- avancements de grade
- recrutement d'agents.

Les perspectives d'évolution des dépenses de personnel en 2024

Les différents facteurs conjoncturels de 2024

- Revalorisation du SMIC de +1.13% au 1er janvier 2024,
- Glissement « vieillissement-technicité » (GVT) annuel,
- Augmentation du plafond de la sécurité sociale de 5.4 %
- Augmentation des taux CNRACL et Cotisations vieillesse
- Evolution des charges patronales
- Revalorisation au 1er janvier 2024 du point d'indice (+ 5 points pour tous les agents).
- Revalorisation du régime indemnitaire
- Prime pouvoir d'achat

En 2024, les effectifs resteront constants mais les charges de personnel continueront d'être mises sous tension par la conjonction de facteurs conjoncturels

Autres charges de gestion

Ce chapitre reste relativement stable à environ 1 M€ et 12 % des dépenses.

Focus « Les subventions versées aux associations » 61 % du chapitre

Le monde associatif joue un rôle essentiel dans la ville en tant qu'espace de participation citoyenne. Les associations construisent leurs actions au plus près des besoins des habitants. La commune a attribué en 2023 : 618 617 € de subvention aux associations et met à leur disposition les installations et locaux nécessaires à leurs activités.

Détails des subventions 2023

• Associations culturelles	19 associations	40 954 €
• Associations sportives	12 associations	93 400 €
• Ecoles		18 255 €
• Collèges		5 620 €
• Maison de retraite		4 000 €
• Elan centre social		405 000 €
• ASBH chantier insertion		25 000 €
• Moissons nouvelles		26 387 €

En 2024, les autres charges de gestion devraient augmenter de 3 %

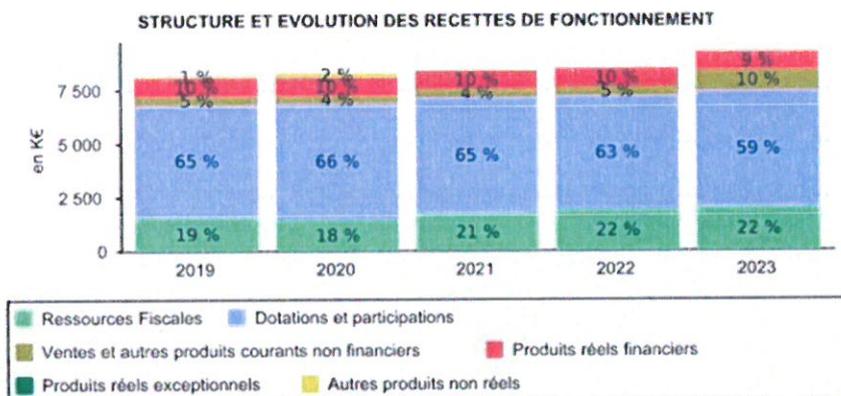
Charges financières

La ville n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2023 et ne compte pas en contracter en 2024

En 2024, la projection des charges financières reste à l'identique de 2023 soit une base annuelle de 17 K€.

Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement



Indicateurs de recettes en légère baisse pour les dotations et participations

- Baisse de la DGF = conséquence de la baisse de population
- Indicateurs de recettes à la hausse pour les ventes et autres produits courants
- Excédents du budget eau
- Stabilité pour les autres indicateurs de recettes

REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	369	588	640	813
Dotations et participations	1 000	369	271	265
Ventes et autres produits courants non financiers	167	80	93	125
Produits réels financiers	155	9	3	2
Produits réels exceptionnels	0	8	10	9

Strate de référence :

Population : 5453

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Tableau synthétique	Prov 2023	Proj 2024
Impositions directes	1 809 347 €	1 900 000 €
Dotations et participations	5 451 077 €	5 500 000 €
Produits des services	168 998 €	170 000 €
Produits financiers	845 521 €	845 521 €

Imposition directe

La dernière augmentation de la fiscalité date de mars 2012

Les taux actuels sont :

- Foncier bâti 13.34 %
- Foncier non bâti 65.08 %

La suppression de la Taxe d'Habitation s'est finalisée sur l'année 2023 pour 100 % des contribuables concernant les résidences principales et un rétablissement du pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation des résidences secondaires.

Cette réforme fiscale a été compensée entièrement aux collectivités via un mécanisme de compensation en cours d'évolution (calculée sur la base de 2017) : les communes perçoivent désormais la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Une part de TVA transférée aux départements et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compense à l'euro près et de façon dynamique la perte respective de la TFPB pour les départements et de la TH pour les EPCI.

La revalorisation annuelle des valeurs locatives entraîne une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation. Depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté au mois de novembre. L'inflation a été particulièrement forte ces derniers mois.

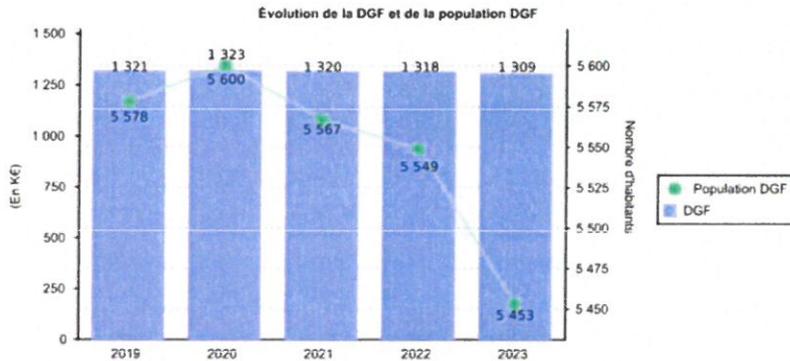
En conséquence, la revalorisation des bases en 2023 a été actée à hauteur de 7%, et elle est estimée à 5% en 2024, ce qui a pour conséquence d'augmenter les recettes de la commune.

En 2024, après avoir étudié différents scénarios il ne sera pas possible de prévoir une imposition de la recette de 5% lié à la

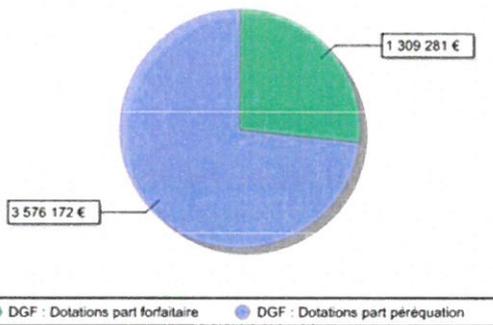
Dotations et participations

Comme évoqué dans la première partie de ce ROB, cette année le Gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de la DGF à hauteur de 220 millions d'euros lors du budget 2024, centrée principalement sur les dotations de péréquation.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes.



STRUCTURE DE LA DGF 2023



Principales recettes des dotations et participations

Tableau synthétique	Prov 2023	Proj 2024
Dotation forfaitaire	1 309 281 €	1 310 000 €
Dotation solidarité rurale	252 462 €	255 000 €
Dotation solidarité urbaine	3 185 923 €	3 200 000 €
Dotation nat de péréquation	137 787 €	140 000 €

En 2024, nous restons sensiblement sur les mêmes valeurs

Les produits des services

Au titre des activités et services mis en œuvre pour les habitants, la commune estime ce poste de recettes à hauteur de 2023. Il n'y a pas d'augmentation des tarifs prévus en 2024.

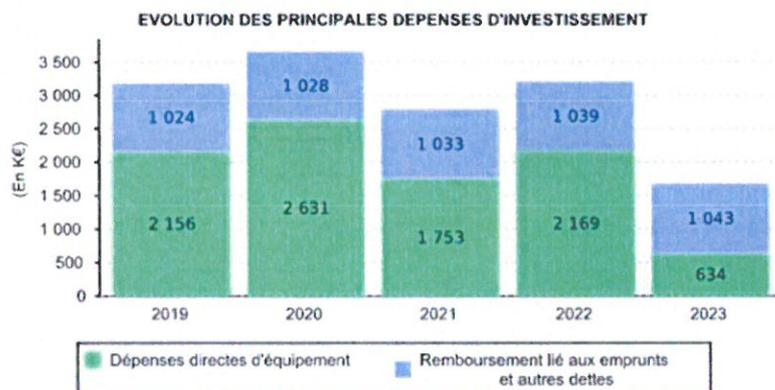
En 2024, nous restons sensiblement sur les mêmes valeurs

Produits financiers

Le montant reste constant puisqu'il s'agit du versement annuel du fonds de soutien de l'Etat pour les emprunts à risque. L'année 2024 correspondra à plus de la moitié de la période de remboursement du prêt relatif aux IRA (Indemnités de remboursement anticipé) ainsi qu'au versement de l'aide du fonds de soutien de 845 521 € s'y rapportant, l'année 2029 en marquant la fin.

En 2024, nous restons sur les mêmes valeurs**Les dépenses d'investissement**

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissement

**REPERES**

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	116	285	288	353
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	191	79	76	82

Tableau synthétique	Prev 2023	Proj 2024
Emprunts et dettes	1 042 821 €	1 049 000
Immobilisations corporelles	527 276 €	3 300 000

Emprunts et dettes

Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

En 2024, les emprunts et dettes sont projetés à 1 049 000 €.

Immobilisations corporelles

La commune poursuit activement les investissements afin de garantir aux habitants un niveau de service à la hauteur de leurs besoins.

En 2024, la ville mettra en œuvre, notamment : Total : 3 215 K€

- Aménagement centre social - 600 K€
- Démolition de Binet Freinet - 400 K€
- Aménagement du cimetière - 550 K€
- Installation de caméras de vidéo protection - 65 K€
- Réhabilitation du COSEC - 700 K€
- Aménagement école Victor Hugo - 600 K€
- Maison des citoyens - 300 K€

En 2024, les immobilisations corporelles sont estimés à plus de 3 M€

Les recettes d'investissement

Tableau synthétique	Prev 2023	Proj 2024
Dotations fonds divers	1 242 275 €	En cours
Subventions d'investissement	41 281 €	En cours
Immobilisations corporelles	127 992 €	En cours

REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	65	44	51	62
Recettes liées aux emprunts	0	52	80	90
Subventions et participations d'équipement reçues	8	73	69	77

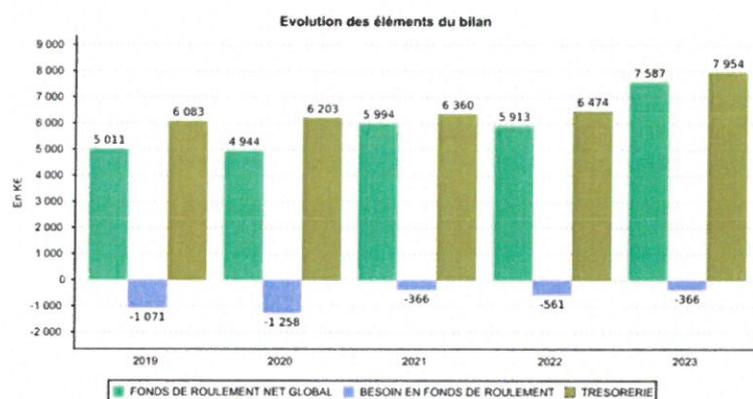
Dotations fonds divers

Il s'agit principalement de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 886 K€ et du FCTVA pour 324 K€.

Subventions d'investissement

Dans le cadre des projets d'investissement, la collectivité a poursuivi les demandes de subventions auprès des différents partenaires (Etat, Région, Département, CCFM)

Equilibre financier du bilan

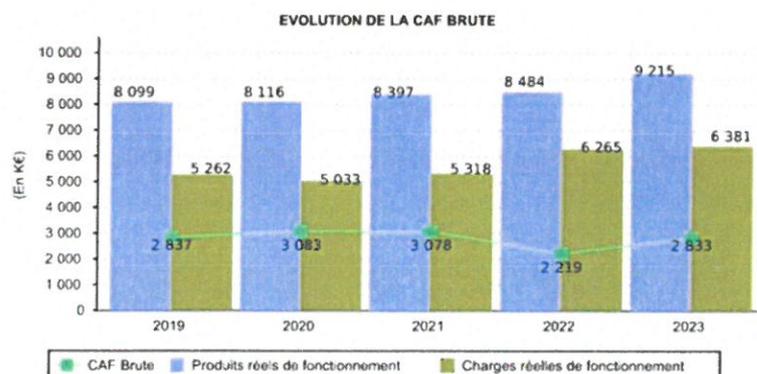


Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée non encaissée génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

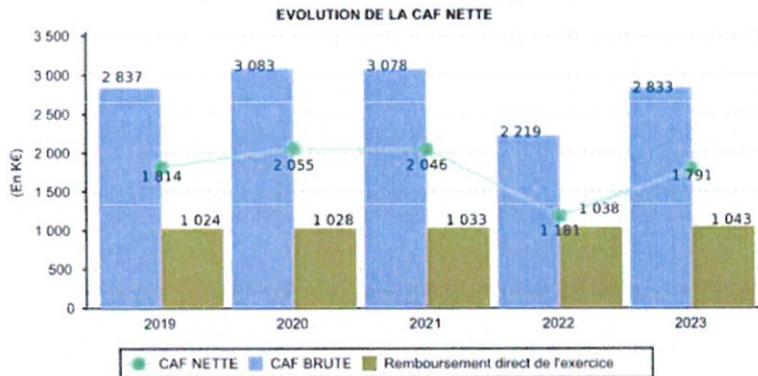
La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Autofinancement brut et net



La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est

calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement affectée au remboursement des dettes en capital.



La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

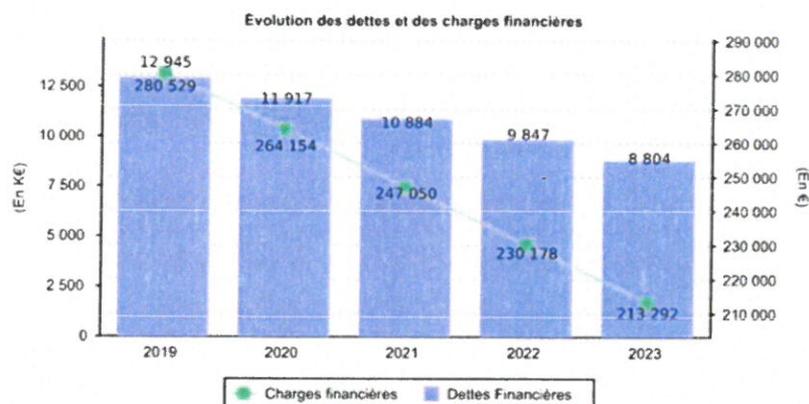
4 Structure et gestion de la dette

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
CCM	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00
CFFL - solde KI	104 964.24	110 311.71	115 931.57	121 837.74	128 044.85	134 568.10	141 423.69	148 628.58
CFFL - IRA	837 692.32	837 692.32	837 692.32	837 692.32	837 692.32	837 692.32	209 422.92	
Capital	1 042 656.56	1 048 004.03	1 053 623.89	1 059 530.06	1 065 737.17	1 072 260.42	450 846.61	248 628.58
CCM	43 343.76	38 593.76	33 843.76	29 093.76	24 343.76	19 593.76	14 843.76	10 093.76
CFFL - solde KI	118 841.51	115 636.86	111 613.38	107 720.86	103 630.02	99 607.44	94 812.50	90 064.05
CFFL - IRA	52 383.69	43 594.04	34 547.82	25 629.89	16 711.96	7 824.58	549.74	
Intérêts	214 568.96	197 824.66	180 004.96	162 444.51	144 685.74	127 025.78	110 206.00	100 157.81

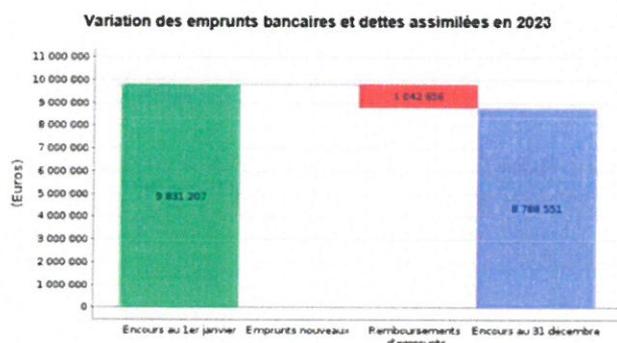
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
CCM	143 343.76	138 593.76	133 843.76	129 093.76	124 343.76	119 593.76	114 843.76	110 093.76
CFFL - solde KI	223 805.75	225 948.57	227 544.95	229 558.60	231 674.87	234 175.54	236 236.19	238 692.63
CFFL - IRA	890 076.01	881 286.36	872 240.14	863 322.21	854 404.28	845 516.90	209 972.66	0.00
Annuité totale	1 257 225.52	1 245 828.69	1 233 628.85	1 221 974.57	1 210 422.91	1 199 286.20	561 052.61	348 786.39
Fonds soutien	845 521.14	845 521.14	845 521.14	845 521.14	845 521.14	845 521.14		
Charge résiduelle	411 704.38	400 307.55	388 107.71	376 453.43	364 901.77	353 765.06	561 052.61	348 786.39

Banque	Acquisition	Durée	Taux	Fin
CCM	06/2012	20 ans	4.75%	05/2032
CFFL Dexia	03/2016	27 ans	3.25%	06/2043
CFFL Dexia	03/2016	13 ans	1.05%	03/2029

Aucun changement n'est intervenu en 2023 sur la dette de la ville, actuellement composée de 3 prêts dont les taux sont fixes.



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



Jusqu'en 2028, la charge de l'endettement de la ville sera en diminution constante (-4,6 %) passant de 1.257.225,52 € en 2023 à 1.199.286,20 € en 2028, la progression du remboursement en capital (+ 2,84 %) étant largement compensée par la diminution des intérêts sur cette même période (- 40,8 %).

A l'issue en 2029, deux prêts subsisteront : le prêt CCM à échéance au 31/05/2032 dont le remboursement en capital est constant (100 000 €/an) et le prêt CFFL du solde du capital DEXIA dont le terme est fixé au 01/06/2043.

Aucun prêt n'est prévu sur 2024, le financement des opérations sera assuré par les fonds propres et l'obtention de subvention.

5 Budget eau

La gestion du service « eau potable » reprise en 2015 par la ville est un service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, il est financé par ses ressources propres, à savoir la surtaxe instituée sur la consommation d'eau potable. La gestion de l'eau est confiée à la Société des Eaux de l'Est (SEE) par contrat de délégation de service public (DSP) pour une durée de 12 ans dont le terme est fixé à 2032. L'excédent d'exploitation et l'absence de prévision d'investissement a conduit le conseil municipal à délibérer pour une réduction de 0.20 € par m3 le tarif de la surtaxe et de ramener son montant à 0.50 € le m3 à compter du 1 juillet 2023.

Résultat budgétaire provisoire de 2023

Recettes de fonctionnement	292 063 €
Dépenses de fonctionnement	651 853 €
Déficit	359 244 €

Recettes d'investissement	128 672 €
Dépenses d'investissement	216 146 €
Déficit	87 474 €

Le transfert obligatoire de la compétence « eau » est prévu au 1er janvier 2026. La commune lancera en 2024 les études afin de déterminer la meilleure organisation de reprise de la compétence et s'assurer du maintien ou de la réduction du montant de la surtaxe.

6 Budget lotissement

La phase de commercialisation des terrains de la seconde tranche du lotissement a été interrompue en raison de la remontée des taux de crédits et les processus d'obtention des prêts ont eu pour conséquence de remettre en question les projets de certains acquéreurs. Fin 2023 tous les terrains sont acquis ou en cours d'acquisition, 6 permis de construire ont été déposés sur les 14 lots.

Résultat budgétaire provisoire de 2023

Recettes de fonctionnement	1 646 860 €	
Dépenses de fonctionnement	1 646 860 €	0 €
Recettes d'investissement	1 625 779 €	
Dépenses d'investissement	1 271 131 €	
Excédent	354 468 €	

En 2024 il faudra prévoir les travaux d'étanchéité du bassin de rétention ainsi que le raccordement de la surverse du bassin en amont du ruisseau. Les travaux de finition seront engagés lorsque le gros œuvre des maisons sera réalisé.

7 Conclusion

Ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte inflationniste en tenant compte de l'urgence de la transition écologique et de la tension économique et sociale qui pèse sur l'ensemble des habitants.

Les orientations 2024 confirment les priorités inscrites dans le programme municipal à savoir :

- **Modération fiscale, pour la 12ème année le taux de la taxe foncière ne sera pas augmenté**
- **Maintien d'un haut niveau de service pour améliorer la qualité de vie et préparer l'avenir**
- **Pilotage rigoureux des dépenses de gestion intégrant les économies d'échelle**
- **Maîtrise de l'évolution de la masse salariale**